

# Conditions Générales de Vente

## 1 – RESERVATION

Les réservations s'effectuent par courrier, par téléphone et sur le site [www.camping-les-bruyeres.com](http://www.camping-les-bruyeres.com). Les options n'ont pas de valeur contractuelle. La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement implique la signature d'un contrat de location et le versement d'un acompte (25% du montant du séjour + frais de dossier + assurance annulation éventuelle). La réservation n'est définitive qu'à réception de la lettre de confirmation de notre part. Les mineurs non accompagnés d'un parent ne sont pas acceptés sur le camping.

## 2 – SOLDE DU SEJOUR

Le solde du séjour est à régler 30 jours avant votre arrivée. A défaut, le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. La totalité du règlement du séjour est exigée pour toute réservation à moins de 30 jours avant la date d'arrivée.

## 3 – DELAI DE RETRACTATION

En vertu de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L.121-20 et suivants, du code de la consommation. Les réservations sont donc exclusivement soumises aux conditions d'annulation mentionnées dans nos conditions générales de vente.

## 4 – MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Camping Les Bruyères – Carte Bancaire – Virement – Paiement en ligne sécurisé via Payline – Chèques Vacances.

## 5 – RESPONSABILITE CIVILE

Vous devez fournir une attestation d'assurance couvrant la période de votre séjour, à présenter au plus tard le jour de votre arrivée. Nous attirons votre attention sur le fait que les objets personnels sont sous votre responsabilité.

## 6 – REGLEMENT INTERIEUR

Chacun est tenu de respecter le règlement intérieur du camping sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion et la résiliation du contrat (sans remboursement des sommes versées).

## 7 – ARRIVEE et DEPART

**Emplacements :** les emplacements réservés sont loués à la nuitée, ils sont disponibles à partir de 14h le jour de votre arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour de votre départ.

**Hébergements :** les hébergements sont loués à la semaine en juillet/août, en général du samedi au samedi. Ils sont disponibles à partir de 16 h le jour de votre arrivée et doivent être libérés au plus tard à 10 heures le jour de votre départ. Hors juillet/août, location à votre convenance en fonction des disponibilités.

Vous devez aviser le camping de tout retard éventuel de votre arrivée. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, nous nous réservons le droit de disposer de l'emplacement ou de la location. Aucun remboursement ne sera accordé dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé, quelles qu'en soient les raisons.

## 8 – TARIFS ET SUPPLEMENTS

Les tarifs comprennent : la location d'un emplacement camping ou d'un hébergement (pour le nombre de personnes indiquées sur le contrat (6 maximum, enfants et bébés compris), la taxe de séjour, le branchement électrique, la fourniture de gaz pour les hébergements, l'accès aux animations, à la piscine et à l'aire de jeux. L'accès aux sanitaires communs est réservé aux campeurs.

Ils ne comprennent pas : les frais de dossier, l'assurance annulation, la location de draps pour les hébergements, le nettoyage de la location en fin de séjour, certaines activités payantes.

Un véhicule est gratuit, un deuxième véhicule payant est accepté si la configuration de l'emplacement le permet. Pour les locations en mobil-home 3 chambres, le deuxième véhicule est gratuit.

## 9 – DEPOT DE GARANTIE

L'équipement de chaque hébergement fait l'objet d'un inventaire qui vous est remis à l'arrivée. Vous devez signaler à la réception dans les 24 heures après votre arrivée tout problème ou manquement, sans quoi nous considérons que l'inventaire est complet.

Un dépôt de garantie de **270€** est exigé à votre arrivée pour chaque hébergement, il vous sera restitué après inventaire et état des lieux, sous déduction éventuelle des frais de remise en état et/ou objets manquants.

Le nettoyage est à la charge du locataire, une caution de **80€** est demandée, elle sera encaissée si l'état de propreté n'est pas satisfaisant lors de l'état des lieux de sortie effectué en votre présence.

## 10 – ANNULATION DU FAIT DU CAMPING

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des participants, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

## 11 – ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Toute annulation doit être envoyée au camping par courrier avec A.R. Le remboursement des sommes versées interviendra en déduction faite des montants précisés ci-dessous :

- Plus de 45 jours avant la date de séjour : 30 € de frais d'annulation + des frais de dossier.
- 30 à 45 jours avant la date de séjour : les frais de dossier + l'acompte de 25% est conservé par le camping.
- Moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le solde reste dû et 100% des sommes versées est conservé par le camping.

**Les frais d'annulation peuvent être couverts par l'assurance annulation.**

## 12 – ASSURANCE ANNULATION FACULTATIVE : 3,5% du montant du séjour.

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation aux conditions définies ci-dessous : son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation et s'ajoute à celui de l'acompte. Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation. La liste des évènements couverts par l'assurance annulation est consultable sur les Conditions Générales de Vente de Campeze-Couvert, disponibles en téléchargement sur notre site Internet. La garantie « **annulation et interruption de séjour** » cesse dès la fin du séjour réservé. Le montant versé pour l'assurance annulation n'est pas remboursable.

## 13 – ANIMAUX

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits ! Les animaux doivent être tatoués ou pucés. La présentation du carnet ou du passeport de vaccinations (rage obligatoire) sera demandée à votre arrivée. Les animaux devront être tenus en laisse et ne pas être laissés seuls sur les parcelles. Les excréments devront être ramassés !